

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Projet de procès-verbal

02 avril 2024

Etaient présent.es ou représenté.es

Directeur de l'école doctorale :

Antoine PÉCOUD

Directrice adjointe de l'école doctorale :

Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales

Représentant.es des unités de recherche :

Pierre-André BUVET, Directeur de TTN - absent

Philippe BOUQUILLION, Directeur du LabSIC représenté par Yanita ANDONOVA

Marine THEY directrice IDPS

Rémi GAGNAYRE, représenté par Carine VASSY

Carole BAEZA Directrice d'EXPERICE

Carine VASSY, Directrice adjointe de l'IRIS

Bernard HAFTEL, directeur de l'IRDA représenté par Marine THEY

Florian HOUSIER, Directeur de l'UTRPP représenté par Hakima MEGHERBI

Mehrdad VAHABI directeur du CEPN – représenté par Mahdi FAWAZ

Françoise PALLEAU-PAPIN, Directrice de PLEIADE présentée par Murielle Gaude-Ferragu,

Personnels BIATSS :

Séverine GIROD, responsable du pôle études doctorales présentée par Cynthia SOUMIGRAY

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Représentant.es des doctorant.es :

Lynda ABJEAN, Titulaire,

Sélim JOUDI, Titulaire,

Arnaud JOORIS, Suppléant

Personnalités extérieures :

Guillaume BENNE, Anthropocène – absent

Thomas JOUANLANNE, Plaine Commune représenté par Antoine PECOD

Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille, absent

Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm, représentée par Antoine PECOD

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des formations doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023,
3. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2024 (Vote),
4. Adoption des contrats fléchés (Vote),
5. Informations sur la campagne d'attribution des contrats doctoraux CED 2024,
6. Informations sur le budget 2024 et les financements accordés,
7. Discussion sur le comité de suivi individuel,
8. Rapport HCERES : recommandations et portfolio de compétences,
9. Point sur les résultats de l'enquête concernant les formations doctorales,
10. Proposition de formations doctorales émanant des labos,
11. Information sur le prix de thèse de l'USPN 2023
12. Information sur le concours 'Ma thèse en 180 secondes'
13. Questions diverses.

Antoine Pécoud ouvre la séance à 14h06

1. Informations générales.

Antoine Pécoud présente et accueille les nouveaux représentants des doctorants et leur souhaite la bienvenue. Il présente également Madame Vassy, la nouvelle directrice adjointe de l'IRIS qui remplace Karima Guenfoud et lui souhaite également la bienvenue.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023.

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023

Vote : 14 voix pour.

Le procès-verbal du conseil du 04 décembre 2023 est approuvé.

3. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2024 (Vote).

Antoine Pécoud informe que la campagne des contrats doctoraux va être lancée, avec un nombre identique de contrats (quinze). Il fait part d'une différence dans la procédure pour les candidatures : les dossiers se feront sur la plateforme des doctorants (comme il est indiqué dans le règlement de l'ED). Cela permet d'enregistrer la date de validation des dossiers.

Alexandra Lépine précise que les jurys du 12 juin 2024 et celui du 21 juin 2024 doivent être identiques. De plus, un-e directeur-trice de thèse ou un-e directeur-trice d'unité qui soumet un candidat ne peut siéger.

Vote : 14 voix pour.

L'appel d'offre des contrats doctoraux Erasme 2024 est adopté.

4. Adoption des contrats fléchés (Vote).

Neuf contrats fléchés ont été proposés. Le nombre est identique à l'année 2023. Les contrats fléchés ne sont pas automatiquement pourvus. Certains laboratoires ont présenté un contrat, d'autres deux contrats et d'autres aucun.

Antoine Pécoud demande s'il y a des objections sur les contrats proposés.

Aucune objection n'est soulevée.

Vote : 14 voix pour.

Les neufs contrats fléchés sont adoptés.

Les contrats fléchés vont être diffusés sur le site de l'ED et peuvent être diffusés par les unités de recherche.h

Sandrine Caron précise que les contrats fléchés seront également diffusés sur le site de Campus France.

Yanita Andonova se demande comment procéder si deux candidats au contrat fléché sont proposés, car il y a des candidats qui se rétractent après l'obtention d'un autre financement. Antoine Pécoud suggère de faire un classement pour le deuxième candidat.

5. Informations sur la campagne d'attribution des contrats doctoraux CED 2024.

Les contrats doctoraux du CED ne sont pas pilotés par l'école doctorale : la procédure est différente ainsi que le jury. Ce dernier est présidé par Madame Pascale Molinier, la vice-présidente à la recherche.

Antoine Pécoud fait part des trois contrats fléchés du CED :

- Un contrat doctoral fléché handicap / sport / biomécanique,
- Un contrat doctoral fléché sciences infirmières pour l'EUR SlePS,
- Un contrat doctoral fléché sciences humaines et sociales (deux laboratoires doivent être impliqués).

Il ajoute que le contrat fléché sciences infirmières pour l'EUR SlePS a été proposé pour soutenir l'ouverture de l'EUR.

6. Informations sur le budget 2024 et les financements accordés.

Antoine Pécoud indique que deux documents sont envoyés, un récapitulatif de toutes les demandes de financement des doctorants et le budget global de l'ED. La dotation pour le budget 2024 a augmenté d'environ 8000€. Il remercie Sandrine Caron et Alexandra Lépine pour cette démarche.

Sandrine Caron informe que le montant pris pour les goodies pour certains événements sont pris sur une seule école pour le moment. Le montant sera ensuite divisé en deux et remboursé par Galilée.

7. Discussion sur le comité de suivi individuel.

Antoine Pécoud informe que le Comité de suivi individuel (CSI) a fait l'objet d'un groupe de travail. Il rappelle les objectifs du CSI et indique qu'un vote aura lieu au prochain collège des écoles doctorales pour les changements de ce CSI.

Antoine Pécoud fait part d'un changement sur le choix des membres du CSI : celui-ci ne sera pas fixé au moment de l'inscription et les doctorants auront jusqu'à 6 mois (à partir du début de l'année universitaire) pour choisir les membres du CSI, en concertation avec le directeur de thèse.

Un débat de fond a lieu sur le déroulement du CSI. L'organisation du CSI même aspects scientifiques et relationnels et il existe des différences d'approches entre les deux écoles doctorales.

Arnaud Jooris insiste sur la difficulté de commencer son comité de suivi en soulevant des problèmes. Carole Baeza propose de laisser le choix aux doctorants concernant l'ordre du CSI en respectant les trois temps. Mahdi Fawaz propose un ordre en fonction de l'année d'inscription, en supposant que les problèmes arrivent plus souvent en fin de thèse. Hakima Megherbi demande pourquoi le temps avec le directeur de thèse arrive à la fin. Marine They insiste sur le fait qu'en ayant une forte présence du directeur de thèse, les problèmes relationnels ne seront pas forcément discutés, ce qui éloigne de la vraie raison de la mise en place de ce CSI.

Alexandra Lépine rappelle le texte de l'arrêté concernant le déroulement du CSI : « *Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.* »

Yanita Andonova propose de tout inverser, mais en respectant les trois temps. Marine They ajoute que dans l'arrêté la phrase : « *présentation de l'avancement des travaux et discussions* » peut être interprétée avec ou sans la direction de thèse.

Après un débat, un compromis est retenu. Antoine Pécoud propose donc de voter le déroulement du CSI avec les trois temps distincts suivants :

1. Comité de suivi et direction de thèse (sans le doctorant).
2. Présentation de l'avancement des travaux et discussions avec le doctorant et la direction de thèse (plénière, avec toutes les parties)
3. Comité de suivi et doctorant (sans la direction de thèse).

Vote : 18 voix pour.

Mahdi Fawaz ajoute que si un problème survient, les doctorants ne sont pas obligés d'attendre le comité de suivi individuel. Antoine Pécoud insiste sur le fait que le-la doctorant-e peut contacter les membres de son comité de suivi tout au long de l'année mais également se rapprocher de l'école doctorale. Il rappelle aussi l'existence de la cellule harcèlement (signalement@univ-paris13.fr).

8. Rapport HCERES : recommandations et portfolio de compétences.

Antoine Pécoud fait part des recommandations indiquées dans le rapport d'HCERES concernant Erasme. L'ED se voit recommander de développer une politique de recrutement des doctorants en prenant davantage en compte le vivier des formations du 2e cycle d'USPN. Les doctorants viennent en effet très peu des masters 'locaux'.

La recommandation la plus urgente et obligatoire concerne par ailleurs le portfolio de compétences. Le but du portfolio est d'améliorer la professionnalisation des doctorants en identifiant les compétences acquises dans le cadre de la thèse. L'ED ne l'a pas encore mis en place, mais devra rapidement le faire.

Sandrine Caron indique que le portfolio est déjà mis en place au sein du Leps.

Alexandra Lépine fait savoir qu'il a été décidé lors du collège des écoles doctorales qu'un groupe de travail sera mis en place pour le portfolio.

9. Point sur les résultats de l'enquête concernant les formations doctorales.

Les résultats de l'enquête sont dans l'ensemble satisfaisants. Un problème a été remonté concernant la formation obligatoire VSS (Violences sexistes et sexuelles), qui est mise en place sous forme de scène théâtrale : certains doctorants sont mal à l'aise avec le format utilisé, et la formation est compliquée sur le plan émotionnel pour celles et ceux qui peuvent avoir subi des violences de ce type. Antoine Pécoud indique que cette difficulté a été discutée dans le cadre du CED et qu'une solution est recherchée.

Alexandra Lépine insiste sur le problème d'absentéisme. Arnaud Jooris demande si quelque chose est mis en place pour éviter les absentéismes. Lynda Abjean propose de bloquer toutes les inscriptions pendant l'année en cours si un doctorant ne prévient pas de son absence à la formation. Antoine Pécoud fait savoir que réflexion sur ce sujet doit être de nouveau envisagée.

10. Proposition de formations doctorales émanant des labos.

Antoine Pécoud informe que chaque année les unités de recherche sont sollicitées pour proposer des formations. Trois formations ont déjà été mises sur pied :

- Notion d'identité (TTN-UTRPP)
- Industries culturelles et numériques (LABSIC-CEPN)
- Cultures contemporaines du livre, de la lecture, de l'écriture du jeu (MEDIALECT)

Un appel sera diffusé avec un formulaire afin d'acter d'ici fin juin les formations proposées pour le catalogue de l'an prochain. La mise en place des formations inter-laboratoires permet aux doctorants d'avoir des formations ciblées sur leurs besoins tout en ayant des sujets élargis.

Alexandra Lépine précise que les heures de formations sont en équivalent TD. Les doctorants avec un agrément vacataire, un emploi principal ou ATER (cumul d'activité) peuvent faire des formations de ce type.

Hakima Megherbi remercie Madame Veziat Betty et Girod Séverine en insistant sur la simplicité à mettre en place les formations inter-labo, les collègues sont très contents d'y participer.

11. Information sur le prix de thèse de l'USPN 2023.

Antoine Pécoud informe que sept candidatures ont été reçues à l'ED pour le prix de thèse. Il signale que le dossier de candidature est identique à celui de la chancellerie. Le jury pour le prix de thèse a lieu le 06 mai 2024. Marine They demande si la direction de thèse doit fournir une lettre de recommandations : Antoine Pécoud l'informe que non.

12. Information sur le concours 'Ma thèse en 180 secondes'

Antoine Pécoud rappelle que la journée ma thèse en 180 secondes se déroulera le 11 juin 2024. Un prix sera décerné à un des doctorants et un déjeuner est prévu pour le jury et les participants. Cet événement est obligatoire à Galilée depuis plusieurs années et par conséquent il y a beaucoup plus de doctorants qui y participent. Toutes les personnes intéressées à rejoindre le jury peuvent se manifester.

13. Questions diverses.

Antoine Pécoud informe qu'un conseil extraordinaire aura lieu le 11 octobre 2024 à 9h30. Ce conseil sera consacré à l'élection du directeur de l'école doctorale Erasme pour un mandat au 01 janvier 2025.

Alexandra Lépine ajoute que seuls les professeurs des universités (rang A) peuvent postuler. Elle indique qu'elle transmettra tous les documents nécessaires à cette élection.

Antoine Pécoud lève la séance à 16h10.